



À : Tous les paramédics du Groupe CAMBI

De : La Direction opérationnelle

En vigueur le : 30 septembre 2014

Révisée le : 14 août 2023

Objet : Endroit de la prise du repas

Lors de la prise de période de repas avec disponibilité, nous vous demandons d'informer le CCS de l'endroit où vous prenez votre repas afin de maximiser les affectations de haute priorité.